



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**04 Décembre 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DCPPAT du 04 Décembre 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
DCPPAT/ BEICEP N° 2019-186	02.12.2019	Arrêté portant déclaration d'utilité publique (DUP), au profit de l'OPH Levallois Habitat, le projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, et cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à sa réalisation.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Arrêté DCPAT/BEICEP n°2019-186 du 2 décembre 2019 portant déclaration d'utilité publique (DUP), au profit de l'OPH Levallois Habitat, le projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, et cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à sa réalisation.**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu** le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCPAT/BEICEP n° 2019-111 du 6 juin 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au profit de l'OPH Levallois Habitat, concernant le projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret ;
- Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 24 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus ;
- Vu** les insertions dans la presse (le Parisien, édition des Hauts-de-Seine et les Echos, respectivement le 11 juin 2019 pour la première parution, et le 25 juin 2019, pour le rappel ;

**Vu** le certificat d'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux administratifs de la commune de Levallois-Perret, au moins quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, certifié par le maire de Levallois-Perret le 18 juillet 2019 ;

**Vu** les notifications individuelles parvenues à leurs destinataires avant le 12 juillet 2019, date d'ouverture de l'enquête parcellaire, conformément à l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le rapport du commissaire enquêteur rendu le 1<sup>er</sup> août 2019 relatif à la déclaration d'utilité publique du projet et à l'enquête parcellaire ;

**Vu** les conclusions favorables sans réserve rendues le 1<sup>er</sup> août 2019 par le commissaire enquêteur au titre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;

**Vu** les conclusions favorables assorties de la réserve « Correction de l'erreur matérielle et mise à jour du cadastre et par conséquent de l'état parcellaire pour les lots 2 et 14, propriété de la société LILY CLEOPHE et non plus des époux BOULIVET CORBIN depuis le 13 mars 2019 », rendues le 1<sup>er</sup> août 2019 par le commissaire enquêteur au titre de l'enquête préalable à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

**Vu** la délibération du 14 janvier 2019 de l'OPH Levallois Habitat autorisant le conseil d'administration à solliciter auprès du préfet la prise de l'arrêté portant déclaration d'utilité publique concernant le projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret ;

**Vu** la délibération n° 2 du 10 octobre 2019 du conseil d'administration de l'OPH Levallois Habitat levant la réserve du commissaire enquêteur ;

**Vu** le courrier du 7 novembre 2019 du directeur de l'OPH Levallois Habitat sollicitant de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine la prise d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, et cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à l'opération ;

**Considérant** le caractère d'utilité publique de l'acquisition des parcelles de terrains nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret ;

**Considérant** que l'OPH Levallois Habitat a procédé à la levée de la réserve du commissaire enquêteur et l'a soumis à l'approbation de son conseil d'administration ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'OPH Levallois Habitat, le projet de construction d'un immeuble de logements sociaux et de commerce sur les parcelles cadastrées section I n°47 sise 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant Couturier, n°48 sise 67 rue Paul Vaillant Couturier et n°49 sise 69 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret.

Un plan périmétral est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : L'OPH Levallois Habitat est autorisé à acquérir, à cet effet, dans un délai de cinq ans, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les parcelles de terrains mentionnées à l'état parcellaire annexé au présent arrêté et nécessaires à la réalisation du projet.

**ARTICLE 3** : Sont déclarées immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique, au profit de l'OPH Levallois Habitat, les parcelles de terrains mentionnées à l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

Un plan et un état parcellaires relatifs à ces parcelles sont annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture, le président de l'OPH Levallois Habitat et le maire de Levallois-Perret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et affiché pendant un mois à la mairie de Levallois-Perret.

Nanterre, le 02 Décembre 2019

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>